

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DES FINANCES



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DES FINANCES

NOTE

Sauf indication contraire, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion présente les résultats pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Ce document repose sur les données disponibles au 30 juin 2023. Les données des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 sont celles présentées dans le rapport annuel de gestion de ces années respectives.

Les résultats relatifs aux indicateurs 1, 2, 3, 8, 9 et 10 sont préliminaires. Les résultats réels seront connus lors de la publication des *Comptes publics 2022-2023*.

Rapport annuel de gestion 2022-2023 – Ministère des Finances

Dépôt légal – Septembre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 2368-8912 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2023

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	V
MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE.....	VII
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES.....	IX
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE.....	X
1. L'ORGANISATION.....	1
1.1 L'organisation en bref.....	1
1.2 Faits saillants 2022-2023	3
2. LES RÉSULTATS	5
2.1 Plan stratégique	5
2.2 Déclaration de services aux citoyens.....	18
3. LES RESSOURCES UTILISÉES.....	24
3.1 Utilisation des ressources humaines.....	24
3.2 Utilisation des ressources financières.....	27
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	32
4. AUTRES EXIGENCES	36
4.1 Gestion et contrôle des effectifs.....	36
4.2 Développement durable	37
4.3 Occupation et vitalité des territoires	38
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	41
4.5 Accès à l'égalité en emploi.....	42
4.6 Allègement réglementaire et administratif.....	46
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	47
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	49
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	50
4.10 Politique de financement des services publics.....	51

MESSAGE DU MINISTRE

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec



Madame la Présidente,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère des Finances pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan stratégique 2019-2023, sa Déclaration de services aux citoyens et son Plan d'action de développement durable 2015-2023. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources.

En raison de l'incertitude économique des dernières années, la gestion des finances publiques demeure prudente et responsable, comme en témoignent les résultats du présent rapport annuel.

Je remercie le personnel du Ministère pour sa compétence et son engagement dans la réalisation de notre mission auprès du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'EG', written in a stylized, cursive manner.

Eric Girard
Québec, septembre 2023

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances



Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère des Finances, conformément à la Loi sur l'administration publique. Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère et de ses principales réalisations pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Malgré les turbulences des dernières années, le ministère des Finances a maintenu une gestion saine des finances publiques tout en assurant un financement stable, prévisible et adéquat des principales missions de l'État.

Les réalisations présentées dans ce rapport démontrent que le Ministère peut compter sur une équipe professionnelle et rigoureuse. Mentionnons notamment qu'il a déployé en 2022-2023 l'application en ligne Consultations prébudgétaires, laquelle s'inscrit dans la transformation numérique gouvernementale. Cet outil est un bel exemple de collaboration entre les équipes du Ministère ainsi qu'avec les autres ministères.

Par ailleurs, la rigueur du Ministère est reconnue par ses partenaires. À cet égard, mentionnons que le Vérificateur général du Québec a conclu que les hypothèses retenues et les prévisions relatives au cadre financier et à la dette présentées dans le cadre du *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022* étaient plausibles.

Je tiens à remercier le personnel du Ministère pour tout le travail accompli et sa collaboration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, reading 'Julie Gingras'.

Julie Gingras
Québec, septembre 2023

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité de la sous-ministre des Finances et des membres du comité de direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

À notre avis, le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère des Finances :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats atteints.

Nous déclarons que les données et les contrôles contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Membres de la direction

[Julie Gingras](#)

Sous-ministre

[François Leclerc](#)

Sous-ministre associé à la politique budgétaire et à l'économique

[Bertrand Cayouette](#)

Sous-ministre adjoint aux politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État

[Marc Grandisson](#)

Sous-ministre adjoint au droit fiscal, à l'optimisation des revenus et aux politiques locales et autochtones

[Katlyn Langlais](#)

Sous-ministre adjointe à la politique budgétaire

[Carl Poulin](#)

Sous-ministre adjoint aux politiques aux particuliers et aux impacts climatiques

[David St-Martin](#)

Directeur général de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat

[Danielle-Josée Pelletier](#)

Directrice des communications

[Alain Bélanger](#)

Sous-ministre adjoint au financement, à la gestion de la dette et aux opérations bancaires et financières

[William Floch](#)

Sous-ministre adjoint au Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

[Martin Guérard](#)

Sous-ministre adjoint aux relations fédérales-provinciales et aux politiques financières

[Lucie Pageau](#)

Sous-ministre adjointe et contrôleur des finances

[Eric Stevenson](#)

Sous-ministre adjoint aux politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif

[Jean-François Lord](#)

Directeur des affaires juridiques

Québec, septembre 2023

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Julie Gingras
Sous-ministre des Finances

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère des Finances, dont l'exercice s'est terminé le 31 mars 2023. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la haute direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*. Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur les informations examinées. Ces travaux ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère des Finances ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'audit interne,
des enquêtes et de l'évaluation de programme
et responsable de l'audit interne,



Salvator Habarugira, CPA
Québec, septembre 2023

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Vision

Le Ministère a pour vision d'être une organisation innovante et agile qui vise à donner au Québec les moyens financiers de demeurer maître de ses choix économiques et sociaux.

Valeurs

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales en insistant sur la compétence et le respect. Ces deux valeurs se manifestent à travers le professionnalisme des équipes du Ministère, qui conjuguent leurs connaissances dans un esprit de collaboration, de transparence, de rigueur et d'excellence pour les mettre avec fierté au service du Québec.

Contexte dans lequel évolue le Ministère

Accroître le potentiel économique du Québec est l'une des priorités du gouvernement. L'augmentation de la richesse collective permettra au Québec de se donner les moyens de ses ambitions. Ainsi, le Ministère entend mettre en place des initiatives pour s'assurer que son régime fiscal demeure favorable à l'investissement et que l'écart de richesse entre le Québec et l'Ontario se résorbe.

La saine gestion des finances publiques par le ministère des Finances crée un environnement propice à la réalisation des engagements du gouvernement. Une gestion responsable des dépenses est établie en fonction de l'évolution des revenus et permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice des Québécoises et Québécois d'aujourd'hui et de demain. La gestion saine des finances publiques est réalisée simultanément au financement adéquat des missions de l'État.

Le ministère des Finances est reconnu auprès de sa clientèle, de ses collaborateurs et de ses partenaires externes pour son professionnalisme, sa rigueur ainsi que la qualité de ses conseils. Il entend miser sur cette expertise reconnue pour réaliser la vision qu'il s'est donnée.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
637 personnes	Effectif du Ministère (effectif régulier, occasionnel, étudiant, stagiaire)
139,6 millions de dollars	Dépenses du Ministère ⁽¹⁾
145,1 milliards de dollars	Prévision des revenus contenue dans le budget du Québec en 2022-2023
136,7 milliards de dollars	Prévision des dépenses de portefeuilles contenue dans le budget du Québec en 2022-2023
568 milliards de dollars	Valeur des paiements effectués en 2022-2023
239 milliards de dollars	Valeur des virements électroniques faits et des chèques émis
180 132 personnes	Nombre de clients d'Épargne Placements Québec

(1) Les dépenses excluent le service de la dette.

1.2 Faits saillants 2022-2023

45 publications sur le site Web du Ministère, dont :

- *Le point sur la situation économique et financière – Automne 2022*
- *Budget 2023-2024 – Discours sur le budget*
- 8 bulletins d'information
- *Budget 2022-2023 – Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État – Mai 2022*



Comptes publics



- Présentation des comptes publics en bref sur le site Web du Ministère. Cette publication numérique met en évidence les principaux résultats et indicateurs financiers compris dans les plus récents états financiers consolidés du gouvernement
- Dépôt d'un plan d'action 2023-2026 en vue de finaliser la préparation des comptes publics du gouvernement dans les 4 mois suivants la fin de son année financière

Formations du Contrôleur des finances



- 32 séances de formation offertes virtuellement à un total de 1 886 participants
- 3 ateliers d'échanges « Rendez-vous CF » sur le système comptable du gouvernement, comportant en moyenne 114 participants

Nouvelle section Web présentant les statistiques fiscales des sociétés

Conçue pour faciliter la consultation de statistiques relatives aux prélèvements fiscaux effectués auprès des sociétés par le gouvernement du Québec



L'agence de notation Japan Credit Rating Agency hausse la cote de crédit du Québec de AA+ à AAA



Perspective stable également attribuée au Québec par les six agences de notation

Obligations vertes

En 2022-2023, deux émissions d'obligations vertes, totalisant 1,8 milliard de dollars canadiens, réalisées par le Québec



Huit émissions, totalisant 5,1 milliards de dollars, ayant eu lieu depuis le lancement du programme

Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec



Hypothèses retenues et prévisions relatives au cadre financier et à la dette plausibles d'après le Vérificateur général du Québec

Des outils interactifs pour la population

- Calculateurs et statistiques en ligne (statistiques fiscales des particuliers et dépenses fiscales) consultés par 404 731 utilisateurs
- Calculateur sur le coût de garde quotidien consulté à lui seul par 196 030 utilisateurs

La méthode utilisée pour compiler les données de consultations des calculateurs et statistiques en ligne a été améliorée pour l'année 2022-2023. Par conséquent, le nombre d'utilisateurs est notablement plus élevé que dans le rapport annuel de gestion précédent.



Déploiement de l'application en ligne Consultations prébudgétaires, laquelle s'inscrit dans la transformation numérique gouvernementale

- Exemple réussi d'une utilisation conviviale et sécuritaire de l'infonuagique
- Plus de 400 utilisateurs dans différentes entités du gouvernement
- 450 demandes prébudgétaires reçues et traitées dans le cadre de la collecte 2023-2024



Amélioration de la gouvernance des sociétés d'État

- Le 3 juin 2022, sanction de la Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives, qui vise notamment à améliorer la représentativité des femmes et de la diversité au sein des conseils d'administration des sociétés d'État
- Nouvelles modalités de rémunération pour les administrateurs des sociétés d'État, afin d'attirer et de retenir les meilleurs candidats disponibles tout en reconnaissant l'importance de leurs responsabilités ainsi que leur contribution à la société québécoise



Entrée en vigueur du gel de sécurité

Permettra aux consommateurs de demander aux agences d'évaluation du crédit Équifax Canada et TransUnion du Canada de ne pas communiquer leur dossier de crédit à une personne qui le demande en vue de conclure un contrat de crédit, de louage à long terme de biens ou de téléphonie cellulaire, ou encore en vue d'augmenter une limite de crédit



Mise en place du Bouclier anti-inflation pour aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie

- Investissements totalisant plus de 13 milliards de dollars sur cinq ans pour mettre en place le Bouclier anti-inflation et ainsi aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie
- Sanction de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, pour limiter à 3 % l'indexation de nombreux tarifs



2. LES RÉSULTATS

Le ministère des Finances appuie sa reddition de comptes sur les objectifs contenus dans son Plan stratégique 2019-2023, lequel s'articule autour de trois enjeux : le potentiel économique du Québec, la justesse des prévisions ainsi que la transparence et l'accessibilité de l'information. Il rend également compte des indicateurs du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise contenus dans le Plan stratégique 2019-2023.

Le présent rapport fournit les résultats en matière de développement durable basés sur le Plan d'action de développement durable 2015-2020 du Ministère. Ce dernier a été prolongé d'une autre année et modifié pour ajuster certaines cibles. Le détail des résultats est présenté à la section 4.2.

Le rapport présente aussi les résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens et ayant trait aux autres exigences découlant de lois, de politiques et de divers documents gouvernementaux.

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

Orientation 1 : Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques du Québec

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Pages
Maintenir l'équilibre budgétaire	Solde budgétaire (avant utilisation de la réserve de stabilisation)	Maximum de -7,0 milliards de dollars	-5,1 milliards de dollars Cible atteinte	7
Réduire le poids de la dette	Ratio de la dette brute sur le PIB	≤ 2021-2022	40,2 % Cible atteinte	8
	Ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB	≤ 2021-2022	20,5 % Cible atteinte	8
Améliorer la cote de crédit	Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie AA	100 %	100 % Cible atteinte	9
Viser un coût avantageux pour le financement des emprunts	Écart du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario	Maintenir un écart favorable entre 0 et 20 points centésimaux	Écart favorable de 2,5 points centésimaux Cible atteinte	10

Orientation 2 : Rendre le régime fiscal plus compétitif et incitatif

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Pages
Augmenter le revenu disponible des Québécois	Écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario	Réduction d'au moins 1 point de pourcentage par rapport à 2018	Écart de 9,82 % : réduction de 3,44 points de pourcentage par rapport à 2018 Cible atteinte	11
Offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements	Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement des sociétés	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	43 % sous la moyenne canadienne Cible atteinte	12

Enjeu 2 : Justesse des prévisions

Orientation 3 : Améliorer les prévisions

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Pages
Améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes	Moins de 3 %	4,9 % Cible non atteinte	13
	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus de transferts fédéraux	Moins de 3 %	1,2 % Cible atteinte	14
	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette	Moins de 6 %	14,2 % Cible non atteinte	14

Enjeu 3 : Transparence et accessibilité de l'information

Orientation 4 : Diffuser une information plus transparente et accessible

Objectif	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
Augmenter la diffusion numérique des documents et des données financières	Nombre de nouveaux jeux de données ouvertes diffusés sur le site Web de Données Québec	4	4 Cible atteinte	15

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Pages
Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	69 %	87 % Cible atteinte	16
Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise	Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise	85 %	345 % Cible atteinte	17

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

Orientation 1 : Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques du Québec

Objectif 1.1 : Maintenir l'équilibre budgétaire

Contexte lié à l'objectif : Le maintien de l'équilibre budgétaire nécessite une gestion responsable des finances publiques et exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus. Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement atteint l'équilibre lorsque le solde budgétaire – pour chaque année financière – est nul ou affiche un excédent. Ce solde tient compte des versements au Fonds des générations et des opérations effectuées dans la réserve de stabilisation.

Indicateur 1 : Solde budgétaire (avant utilisation de la réserve de stabilisation)

(mesure de départ : 0)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	≥ 0	Maximum de -15,0 milliards de dollars	Maximum de -8,3 milliards de dollars	Maximum de -7,0 milliards
Résultats	Maintien de l'équilibre budgétaire Cible atteinte	-10,8 milliards de dollars Cible atteinte	-0,8 milliard de dollars Cible atteinte	-5,1 milliards de dollars Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les cibles établies en fonction du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020* prévoyaient un déficit budgétaire de 7,0 milliards de dollars pour 2022-2023 en raison de l'incidence de la pandémie.

Selon la plus récente estimation du résultat budgétaire pour l'année 2022-2023, publiée le 29 juin 2023, le déficit budgétaire devrait respecter la cible établie et atteindre 5,1 milliards de dollars au 31 mars 2023.

Ce déficit inférieur à la cible s'explique principalement par la bonne tenue de l'activité économique en 2022, laquelle a un effet positif sur les revenus autonomes du gouvernement, et par la non-utilisation de la provision pour éventualités.

Le solde budgétaire réel ne sera connu qu'au moment de la publication des comptes publics à l'automne 2023.

Objectif 1.2 : Réduire le poids de la dette

Contexte lié à l'objectif : La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique grâce à l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité. La réduction du poids de la dette permettra notamment au Québec d'assurer un financement stable des principales missions de l'État et de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population.

Indicateur 2 : Ratio de la dette brute sur le PIB

(mesure de départ : 46,1 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	≤ 45,5 %	≤ 50,5 %	≤ 2020-2021	≤ 2021-2022
Résultats	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	40,2 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au 31 mars 2023, le ratio de la dette brute au PIB est de 40,2 %, soit 1,6 point de pourcentage en deçà du niveau de 2021-2022 (41,8 %), en raison de la hausse du PIB nominal. Le niveau de 2021-2022 est établi sur la base des *Comptes publics 2021-2022*. La cible pour 2022-2023 est atteinte.

Indicateur 3 : Ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB

(mesure de départ : 25,6 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	≤ 24,5 %	≤ 24,6 %	< 2020-2021	≤ 2021-2022
Résultats	Cible atteinte	Cible non atteinte	Cible atteinte	20,5 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au 31 mars 2023, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB est de 20,5 %, soit 0,4 point de pourcentage en deçà du niveau de 2021-2022 (20,9 %), en raison de la hausse du PIB nominal. Le niveau de 2021-2022 est établi sur la base des *Comptes publics 2021-2022*. La cible pour 2022-2023 est atteinte.

Objectif 1.3 : Améliorer la cote de crédit

Contexte lié à l'objectif : Une meilleure cote de crédit se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt plus avantageux.

Six agences de notation évaluent la qualité de crédit du Québec, les plus importantes étant Moody's, Standard & Poor's (S&P), Fitch Ratings (Fitch) et DBRS Morningstar (DBRS). Le 12 novembre 2019, DBRS a augmenté la cote de crédit du Québec d'un échelon, la faisant passer de A (high) à AA (low). Une cote de crédit dans la catégorie AA accordée par DBRS représente un niveau jamais atteint pour le Québec. Le gouvernement vise le maintien de sa cote par le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette.

Indicateur 4 : Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie AA

(mesure de départ : 75 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 %	100 %	100 %	100 %
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les quatre principales agences (Moody's, S&P, Fitch et DBRS) attribuent au Québec une cote de crédit dans la catégorie AA.

En juillet 2022, l'agence de notation Japan Credit Rating Agency (JCR) a augmenté la cote de crédit du Québec de AA+ à AAA, soit la meilleure cote possible. Jamais la cote de crédit attribuée par cette agence au Québec n'avait atteint un tel niveau.

Les autres agences qui notent le Québec ont confirmé sa cote de crédit avec perspective stable en 2022.

De manière générale, les agences ont fait valoir que le Québec comptait sur une économie forte et diversifiée et que l'engagement du gouvernement à revenir à l'équilibre budgétaire démontrait une saine gestion des finances publiques. Elles ont également souligné que l'engagement du gouvernement à diminuer le poids de la dette était un élément positif.

Objectif 1.4 : Viser un coût avantageux pour le financement des emprunts

Contexte lié à l'objectif : Une meilleure cote de crédit se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux. Grâce à la baisse du poids de la dette observée avant la pandémie et à une saine gestion de la dette en période pandémique, le Québec emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

Indicateur 5 : Écart du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario

(mesure de départ : 5 points centésimaux)

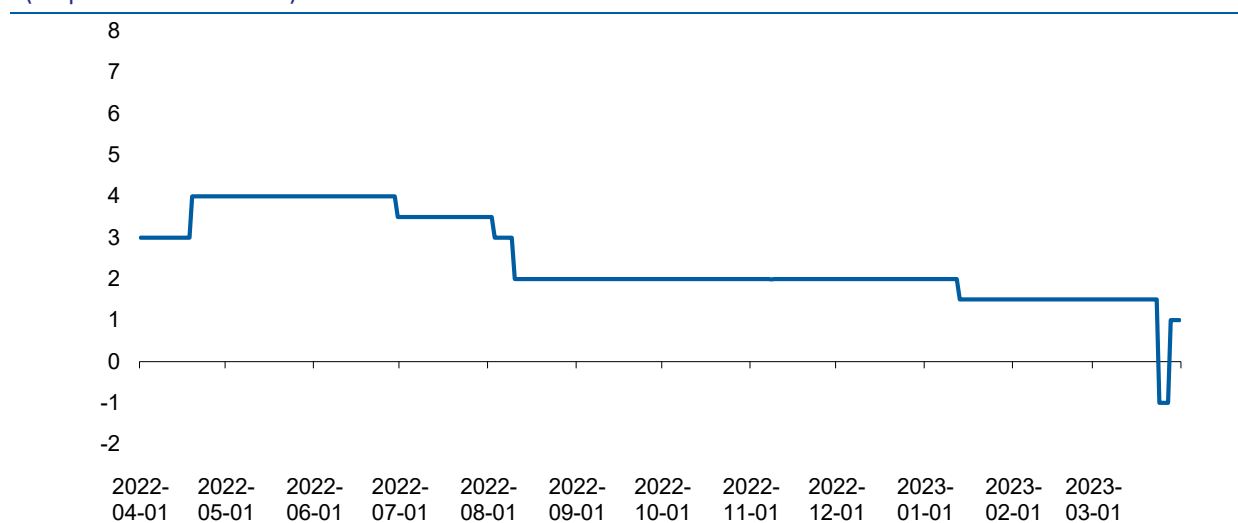
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Maintenir un écart favorable entre 0 et 5 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 10 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 15 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 20 points centésimaux
Résultats	Écart favorable de 4,9 points centésimaux Cible atteinte	Écart favorable de 3,9 points centésimaux Cible atteinte	Écart favorable de 4,6 points centésimaux Cible atteinte	Écart favorable de 2,5 points centésimaux Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour l'année financière 2022-2023, l'écart favorable du taux d'emprunt moyen pour les nouveaux emprunts de 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario est de 2,5 points centésimaux.

Écart de rendement Québec-Ontario sur les titres à long terme (10 ans)

(en points centésimaux)



Source : PC-Bond.

Orientation 2 : Rendre le régime fiscal plus compétitif et plus incitatif

Objectif 2.1 : Augmenter le revenu disponible des Québécois

Contexte lié à l'objectif : Le gouvernement s'est donné comme priorité de remettre de l'argent dans le portefeuille des citoyens. Dans cette perspective, le Ministère s'est fixé comme objectif de réduire l'écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario.

Indicateur 6 : Écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario
(mesure de départ : écart de 14,55 % en 2018, révisé à 13,27 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Réduction d'au moins 0,25 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 0,50 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 0,75 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 1 point de pourcentage par rapport à 2018
Résultats	Écart de 11,61 % : réduction de 1,6 points de pourcentage par rapport à 2018 Cible atteinte	Écart de 10,41 % : réduction de 2,8 points de pourcentage par rapport à 2018 Cible atteinte	Écart de 10,06 % : réduction de 3,2 points de pourcentage par rapport à 2018 Cible atteinte	Écart de 10,25 % : réduction de 3,02 points de pourcentage par rapport à 2018 Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le revenu disponible des ménages et les statistiques de la population au Québec et en Ontario ont été révisés depuis la détermination des cibles de cet objectif. L'écart du revenu disponible des ménages par habitant entre le Québec et l'Ontario était de 13,27 % en 2018 selon les statistiques disponibles le 27 juin 2023, alors qu'il était de 14,55 % sur la base des anciennes données.

Ainsi, la cible révisée pour 2022-2023 est un écart de 12,27 % ou moins, ce qui correspond à une réduction d'au moins 1,00 point de pourcentage par rapport à 2018.

Sur la base des données disponibles le 27 juin 2023, le revenu disponible des ménages au Québec est passé de 29 491 \$ par habitant en 2018 à 36 280 \$ en 2022. De son côté, le revenu disponible des ménages en Ontario est passé de 33 404 \$ par habitant en 2018 à 39 998 \$ en 2022.

L'écart de 3 718 \$ entre les deux provinces en 2022 représente 10,25 % du revenu disponible des ménages par habitant du Québec.

La cible révisée de 12,27 % pour 2022-2023 est donc atteinte.

Objectif 2.2 : Offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements

Contexte lié à l'objectif : La compétitivité du régime fiscal des sociétés est un facteur déterminant qui contribue à stimuler les investissements des petites, moyennes et grandes entreprises. La compétitivité fiscale se reflète notamment dans le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement. Malgré un TEMI sur l'investissement avantageux par rapport à ses partenaires commerciaux canadiens et internationaux, le Québec fait face à un écart d'investissement et de productivité à combler.

Indicateur 7 : TEMI sur l'investissement des sociétés

(mesure de départ : 40 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne
Résultats	44 % sous la moyenne canadienne	35 % sous la moyenne canadienne	44 % sous la moyenne canadienne	43 % sous la moyenne canadienne
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La compétitivité du régime fiscal des entreprises est déterminante pour l'établissement d'un climat d'affaires permettant de stimuler les investissements. À cet effet, le Québec offre aux entreprises une fiscalité incitative à l'investissement en raison de mesures annoncées au cours des dernières années, notamment :

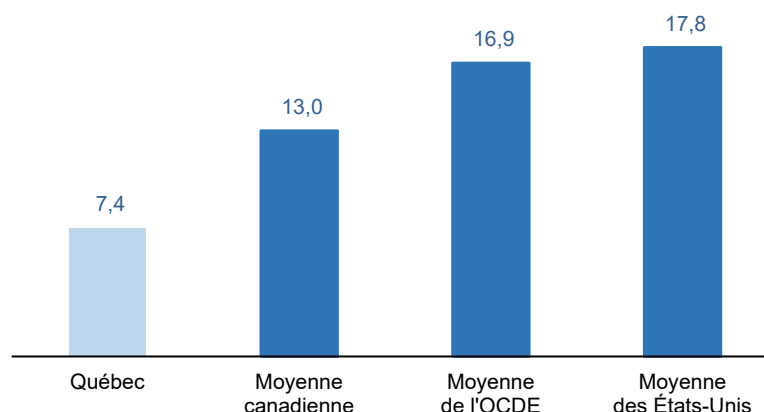
- les mesures d'amortissement accéléré;
- la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI);
- la réduction du taux d'imposition des PME au même niveau que celui de l'Ontario;
- la bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- la mise en place et la bonification du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i).

Selon les données disponibles en mars 2023, le Québec affiche un TEMI de 43 % sous la moyenne canadienne et qui se compare avantageusement sur le plan international. Le TEMI moyen de l'ensemble des secteurs pour le Québec s'établissait à 7,4 % en 2022, comparativement à :

- 13,0 % en moyenne au Canada;
- 16,9 % en moyenne dans les pays de l'OCDE;
- 17,8 % en moyenne aux États-Unis.

Comparaison du TEMI du Québec et de certains territoires – 2022

(en pourcentage)



Enjeu 2 : Justesse et prévision

Orientation 3 : Améliorer les prévisions

Objectif 3.1 : Améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier

Contexte lié à l'objectif : Les écarts entre les prévisions des revenus et des dépenses peuvent avoir des répercussions sur les services offerts à la population, par exemple en santé et en éducation.

Indicateur 8 : Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes
(mesure de départ : 5,5 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Moins de 4 %	Moins de 8 %	Moins de 4 %	Moins de 3 %
Résultats	2,2 %	5,2 %	13,9 %	4,9 %
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement totalisent 109 120 millions de dollars en 2022-2023, en hausse de 5 057 millions de dollars par rapport à la prévision du budget 2022-2023 (104 063 millions de dollars). Cet écart de prévision de 4,9 % se situe au-dessus de la cible de 3 %. Il reflète, entre autres, la bonne tenue de l'activité économique en 2022, laquelle a un effet positif important sur les revenus autonomes. En effet, le PIB nominal a été révisé à la hausse de 3,2 points de pourcentage en 2022, pour s'établir à 9,6 %, contre 6,4 % prévu lors du budget 2022-2023. La variation de l'excédent d'exploitation net des sociétés a été révisée quant à elle de 6,3 points de pourcentage à la hausse en 2022, pour s'établir à -0,1 %, alors qu'une variation de -6,4 % était prévue dans le budget 2022-2023.

À l'instar du Québec, les gouvernements provinciaux et le fédéral ont présenté dans leurs budgets 2023-2024 des révisions favorables de leurs revenus autonomes¹ pour l'année 2022-2023 par rapport à ce qui avait été prévu dans leurs budgets 2022-2023. La Colombie-Britannique, l'Ontario et le gouvernement fédéral affichent ainsi une révision à la hausse de leurs revenus autonomes de 25,2 %, de 14,1 % et de 8,3 % respectivement.

¹ Pour les provinces, il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement. Pour le fédéral, il s'agit des revenus excluant ceux des sociétés d'État.

Indicateur 9 : Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus de transferts fédéraux
(mesure de départ : 2,3 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Moins de 4 %	Moins de 4 %	Moins de 3 %	Moins de 3 %
Résultats	0,9 % Cible atteinte	2,1 % Cible atteinte	1,8 % Cible atteinte	1,2 % Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 28 446 millions de dollars, soit 344 millions de dollars de moins que prévu dans le budget 2022-2023 (28 790 millions de dollars). Cela représente un écart de 1,2 % par rapport à la prévision du budget 2022-2023. Comme cet écart de prévision se situe sous le maximum souhaité de 3 %, la cible est atteinte.

Indicateur 10 : Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette
(mesure de départ : 7 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	— ⁽¹⁾	Moins de 14 %	Moins de 10 %	Moins de 6 %
Résultats	—	7,3 % Cible atteinte	0,3 % Cible atteinte	14,2 % Cible non atteinte

(1) Compte tenu de la fluctuation sur les marchés financiers, aucune cible n'avait été déterminée pour 2019-2020.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le service de la dette a été de 10 100 millions de dollars en 2022-2023, soit 1 258 millions de dollars (14,2 %) de plus que la prévision de 8 842 millions de dollars du budget 2022-2023. Cet écart s'explique notamment par la hausse rapide et importante des taux d'intérêt en 2022-2023. L'écart de prévision de 14,2 % est supérieur au maximum souhaité de 6 %.

Enjeu 3 : Transparence et accessibilité de l'information

Orientation 4 : Diffuser une information plus transparente et accessible

Objectif 4.1 : Augmenter la diffusion numérique des documents et des données financières

Contexte lié à l'objectif : Pour répondre, entre autres, aux demandes des chercheurs, des économistes et des analystes financiers et pour favoriser une plus grande transparence en ce qui concerne la situation économique et financière du Québec, le Ministère entend favoriser la diffusion de certaines informations sous forme de données ouvertes.

Indicateur 11 : Nombre de nouveaux jeux de données ouvertes diffusés sur le site Web de Données Québec

(mesure de départ : 0)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1	2	3	4
Résultats	1	3	4 ⁽¹⁾	4
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

(1) La donnée de 2021-2022 a été amendée par rapport au *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère des Finances pour tenir compte de la date de publication réelle des jeux de données.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En date du 31 mars 2023, le ministère des Finances avait procédé à la mise en ligne de quatre nouveaux jeux de données, portant ainsi à 12 le nombre de jeux de données dans la plateforme de partage Données Québec. Ainsi, le citoyen a maintenant accès aux données suivantes :

- Prévision des revenus et des dépenses par composante, publié le 26 avril 2022;
- Cadre financier pluriannuel du gouvernement du Québec, publié le 26 avril 2022;
- Cadre financier pluriannuel du gouvernement du Québec publié dans le Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec, publié le 27 février 2023;
- Statistiques fiscales des sociétés, publié le 30 mars 2023.

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) fait partie du ministère des Finances depuis octobre 2022. Il a la responsabilité d'assurer la prise en compte des préoccupations des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans les orientations et les décisions gouvernementales, et ce, en concertation avec les ministères et organismes concernés. Le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du Ministère fait état des résultats à l'égard des indicateurs relevant du SRQEA contenus dans le plan stratégique du ministère du Conseil exécutif.

Objectif : Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise

Contexte lié à l'objectif : Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise a notamment comme mandat d'assurer la liaison avec les groupes sectoriels, régionaux et provinciaux qui représentent les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

À cet égard, il importe de mesurer le taux de satisfaction des organismes à l'égard des relations qu'ils entretiennent avec le personnel du Secrétariat. Le renforcement des relations partenariales avec les organisations favorise la vitalité des communautés d'expression anglaise. Les services offerts, le partage d'information et l'accompagnement constituent des moyens privilégiés de répondre aux défis auxquels sont confrontés les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

Indicateur : Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise

(mesure de départ : non disponible)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	60 %	63 %	66 %	69 %
Résultats	79 %	82 %	84 %	87 %

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère a mené un sondage auprès des représentantes et représentants des organismes pour connaître leur satisfaction à l'égard des efforts déployés par le personnel du Secrétariat, de la pertinence des informations reçues et du soutien obtenu dans le cadre de leurs démarches.

Les résultats démontrent un taux global de satisfaction de 87 %. Cela signifie que les représentantes et les représentants se sont dits satisfaits ou très satisfaits des services offerts par le Secrétariat.

Les efforts continus déployés par le Ministère pour consolider ses relations partenariales avec les organisations et la poursuite du soutien offert aux organismes dans leurs démarches de financement expliquent le taux de satisfaction obtenu au cours de la dernière année.

Objectif : Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise

Contexte lié à l'objectif : Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise occupe un rôle de facilitateur dans les relations entre le gouvernement et les communautés d'expression anglaise partout au Québec. Il contribue à répondre aux besoins et aux préoccupations de ces communautés. Conformément à l'initiative Renforcer la capacité communautaire régionale (ERCC, pour *Enhancing Regional Community Capacity*), le Ministère a offert un soutien financier à 24 organismes.

Dans cette optique, il importe d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre par les organismes subventionnés dans le cadre de l'initiative ERCC. Différents services d'aide sont créés et déployés par les bénéficiaires, dans le respect des engagements pris dans les conventions de subvention. Ces services procurent des bénéfices aux Québécois d'expression anglaise.

Indicateur : Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise

(mesure de départ : 20 nouveaux services en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	60 %	75 %	80 %	85 %
Résultats	65 %	85 %	225 %	345 %
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les nouveaux services comptabilisés dans le présent rapport annuel de gestion sont :

- la création de nouveaux points de service;
- la diversification des mandats d'un organisme afin d'offrir des services dans de nouveaux secteurs d'activité;
- le développement de l'offre de services auprès de nouvelles clientèles.

Les organismes soutenus financièrement ont accéléré leur développement. L'augmentation des crédits accordés au Secrétariat au cours des dernières années reflète également cette croissance. Dans le contexte du renforcement des capacités communautaires régionales, les subventions accordées aux bénéficiaires étaient de 3,5 millions de dollars en 2022-2023, alors qu'elles avoisinaient 1 million de dollars en 2018-2019. Depuis 2018-2019, il y a eu :

- 13 nouveaux services en 2019-2020;
- 4 nouveaux services en 2020-2021;
- 28 nouveaux services en 2021-2022;
- 24 nouveaux services en 2022-2023.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

La qualité des services publics est fondamentale pour le ministère des Finances. Le personnel assure un suivi constant et rigoureux de tous les dossiers qui lui sont confiés, en tenant compte des particularités de chacun d'entre eux.

À cet égard, le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* fait état des résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens (DSC). Celle-ci présente l'ensemble des services offerts aux citoyens par le Ministère, dans les domaines suivants :

- l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- le congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- Épargne Placements Québec;
- les mesures fiscales liées au secteur financier;
- le Programme d'aide financière à l'investissement;
- le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec².

Date d'entrée en vigueur de la déclaration de services aux citoyens : septembre 2021.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Pour la période 2022-2023, 85 demandes ont été traitées dans les délais prescrits. Par ailleurs, les statistiques sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels du Ministère sont disponibles à la page 47 du présent rapport.

Congé fiscal pour grands projets d'investissement

Pendant la période 2022-2023, le délai moyen pour le traitement des demandes relatives au congé fiscal pour grands projets d'investissement a été de 18 jours. Les 27 demandes ont été traitées à l'intérieur du délai cible de 30 jours.

Toujours pendant la période 2022-2023, le délai moyen pour la transmission d'un accusé de réception a été de un jour. Tous les projets qui ont fait l'objet d'une demande de certificat initial ou d'attestation annuelle au cours de l'année ont reçu un accusé de réception à l'intérieur du délai de transmission cible de trois jours.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2022-2023.

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours	Pour 100 % des demandes	100 %	100 %
Traiter la demande de congé fiscal pour grands projets d'investissement dans un délai de 30 jours, après la réception du dossier complet	Pour 100 % des demandes	92 %	100 %
Effectuer un suivi dans un délai de un jour lors de la réception d'une plainte	Pour 100 % des plaintes reçues	Aucune plainte	Aucune plainte

² Le programme est sous la responsabilité du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, lequel relève du ministère des Finances depuis octobre 2022. Le programme sera ajouté à la liste des services offerts par le Ministère lors de la mise à jour de la déclaration de services aux citoyens du Ministère à l'automne 2023.

Épargne Placements Québec

Dans sa déclaration de services aux citoyens, Épargne Placements Québec s'engage à offrir des services de qualité en se fixant trois grands objectifs :

- susciter un haut niveau de confiance chez ses clients;
- placer la relation clients au cœur de ses activités quotidiennes;
- offrir des services de qualité répondant aux attentes de sa clientèle.

Afin de mesurer la satisfaction des clients d'Épargne Placements Québec au regard des engagements sur la qualité des services, un sondage en ligne a été réalisé du 24 octobre au 8 novembre 2022 auprès de 3 799 clients³.

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

La déclaration de services aux citoyens 2022-2023 comprend des engagements portant sur la qualité des services. Épargne Placements Québec s'engage ainsi à offrir :

- **des services confidentiels** : une prestation de services favorisant la relation de confiance;
- **un fonctionnement efficace** : des demandes d'information et de transaction traitées dans les meilleurs délais, selon un mode de fonctionnement rigoureux et cohérent;
- **une information adéquate** : des renseignements utiles, exacts et complets fournis au client;
- **un personnel courtois**, qui traite les clients avec considération;
- **des démarches faciles** : des processus simples pour obtenir les produits et services;
- **des services accessibles** : un accès facile aux produits et services offerts.

Ces engagements qualitatifs sont mesurés par un sondage, dont les résultats rendent compte de la satisfaction de la clientèle concernant chacun d'eux.

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Services confidentiels	Protéger la confidentialité de l'information contenue au dossier en mettant en place des contrôles rigoureux et en informant le personnel de ses obligations en matière de protection des renseignements personnels	90 %	90 %
	S'assurer que les règles et procédures relatives à la sécurité des transactions répondent aux plus hautes exigences en la matière		
	Assurer la confidentialité des renseignements personnels et permettre leur utilisation seulement aux fins prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels		

³ Le sondage a été réalisé auprès de particuliers adultes francophones qui, au cours des six mois précédents, avaient communiqué par téléphone avec Épargne Placements Québec ou utilisé ses services en ligne par l'entremise de la section Transactions en direct de son site Web. Parmi les personnes ayant reçu un courriel les invitant à répondre à un questionnaire Web autoadministré, 3 799 l'ont fait. Le taux de réponse s'est élevé à 17,7 %. La marge d'erreur maximale pour l'ensemble des répondants est de 1,9 % (au niveau de confiance de 95 %).

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Fonctionnement efficace	Répondre promptement aux appels dans un délai moyen inférieur à 75 secondes	81 %	53 %
	Traiter les transactions dans les meilleurs délais, soit dans les 24 heures si la demande est effectuée avant 14 h, et dans les 48 heures autrement		
	Enregistrer les transactions avec exactitude et maintenir à jour toute l'information contenue au dossier		
	Rappeler les clients dans un délai maximal d'un jour ouvrable		
	Effectuer un suivi des demandes de renseignements acheminées par le site Web dans un délai maximal de deux jours ouvrables		
Information adéquate	Informar adéquatement sur les différents produits et services qui sont offerts	91 %	85 %
	Communiquer d'une façon claire, concise et compréhensible et s'assurer d'avoir répondu aux questions		
	Fournir des données exactes et conformes, notamment sur les confirmations de transaction, les états de portefeuille trimestriels, les relevés fiscaux et les sommaires quotidiens de placements accessibles dans le site Web		
Personnel courtois	Accueillir la clientèle avec courtoisie et l'écouter attentivement	96 %	86 %
	Faire preuve de politesse et d'empathie dans les communications		
Équipe compétente	S'assurer que tout le personnel est dûment qualifié	88 %	88 %
	Faire en sorte qu'il soit adéquatement supervisé		
	Lui faire bénéficier d'une formation continue sur les produits et services ainsi que sur les procédures en vigueur		
Démarches faciles	Simplifier au maximum les démarches requises pour ouvrir un compte ou effectuer des transactions à Épargne Placements Québec	85 %	64 %
	Offrir des outils vous permettant d'effectuer facilement vos transactions		
Services accessibles	Mettre le centre d'appels à la disposition des clients du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, soit selon des plages horaires qui vont au-delà des heures habituelles	65 %	s. o. ⁽¹⁾
	Rendre accessible et tenir à jour le site Web www.epq.gouv.qc.ca		

(1) L'engagement portant sur les services accessibles a été écarté, du fait qu'il n'a pas été mesuré par le sondage.

Les répondants au sondage manifestent un haut taux de satisfaction au regard de la confidentialité des renseignements personnels, et ce, pour les services tant téléphoniques que numériques (90 %). C'est donc dire que les répondants accordent une grande confiance à Épargne Placements Québec quant à la protection de leurs renseignements personnels.

Chez les répondants communiquant avec Épargne Placements Québec par téléphone, 86 % considèrent obtenir un service respectueux et 88 % un service fiable, ce qui indique qu'ils sont largement satisfaits de ces aspects.

En revanche, une satisfaction nettement moins élevée est associée à la simplicité des options offertes par la réponse vocale interactive (64 %) et surtout au délai d'attente (53 %).

Résultats relatifs à la satisfaction générale

Le taux de satisfaction générale sur la prestation des services est de 80 %, et ce, pour les services tant téléphoniques qu'en ligne. Ce taux représente la proportion de répondants ayant donné un score de 8 à 10 sur une échelle de 1 à 10 à une question relative à la satisfaction générale à l'endroit des services reçus.

Taux de satisfaction générale sur la prestation des services

Engagement	Prestation	Résultats 2022-2023
Satisfaction générale	Prestation téléphonique	80 %
	Prestation électronique	80 %

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Le délai moyen de réponse de 826 secondes (13 minutes et 46 secondes) s'avère plus important que la cible de 75 secondes et est supérieur à celui relevé en 2021-2022, qui était de 639 secondes (10 minutes et 39 secondes). D'après les répondants au sondage, le temps d'attente moyen acceptable avant de parler à un agent du centre d'appels ne devrait pas dépasser 456 secondes (7 minutes et 36 secondes).

Délai moyen de réponse

Engagement	Cible prévue	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023
Répondre promptement aux appels	< 75 secondes	639 secondes	826 secondes

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, le délai moyen de réponse a eu des répercussions sur la satisfaction des clients concernant les aspects de la diligence et de la rapidité du traitement des demandes et transactions (53 %).

Le centre d'appels d'Épargne Placements Québec a connu un achalandage très important en 2022-2023. Le contexte économique, l'augmentation des taux d'intérêt ainsi que les différentes promotions offertes durant l'année expliquent la hausse de la demande pour les produits d'épargne offerts par Épargne Placements Québec.

Épargne Placements Québec a mis en place plusieurs actions pour accroître l'accessibilité à ses services et ainsi diminuer l'attente téléphonique, tout en continuant à garantir leur qualité.

- Des travaux de refonte de la messagerie téléphonique ont été entrepris, permettant notamment d'améliorer l'arborescence du menu et d'offrir aux clients un choix d'options davantage axé sur l'objectif de leur appel.
- Un système de préidentification des clients pendant l'attente téléphonique par un code à cinq chiffres a été mis en place. Grâce à ce code, les agents peuvent accéder plus rapidement au dossier du client, accélérer l'étape d'identification du client et réduire la durée de la conversation. Le code permet aussi un jumelage plus efficace entre l'agent et le client, puisque le système détecte les comptes détenus dans le portefeuille du client et dirige le client vers un agent ayant les compétences pour répondre à sa demande. Cela favorise une réponse complète dès le premier contact avec Épargne Placements Québec.
- Le nombre de lignes a été augmenté afin d'améliorer le taux d'accessibilité aux services téléphoniques.

De plus, Épargne Placements Québec a développé plusieurs nouvelles fonctionnalités sur le site Web transactionnel afin qu'un plus grand nombre de clients soient en mesure d'effectuer leurs opérations en ligne. En 2022-2023, plus de 60 % des transactions d'achat se sont faites sur le Web transactionnel.

Suivi des plaintes

En 2022-2023, Épargne Placements Québec a reçu cinq plaintes qui l'ont mené à entreprendre une action pour satisfaire le client.

Suivi des plaintes

Suivi des plaintes	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Taux de plaintes ⁽¹⁾	0,00 %	0,00 %

(1) Le taux de plaintes correspond au nombre de plaintes par rapport au nombre d'appels ayant reçu une réponse.

En 2022-2023, afin de se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales, Épargne Placements Québec a commencé à revoir les engagements de sa déclaration de services aux citoyens. Celle-ci a été mise à jour en avril 2023 et peut être consultée sur le site Web d'Épargne Placements Québec.

Mesures fiscales liées au secteur financier

Dans le cadre de l'administration des mesures fiscales pour les centres financiers internationaux (CFI) et les nouvelles sociétés de services financiers (NSSF), en 2022-2023 :

- 97 % des accusés de réception ont été transmis dans un délai de trois jours ouvrables (cible) ou moins;
 - Ce résultat, supérieur à celui de l'année précédente (86 %), s'explique principalement par une meilleure maîtrise des moyens d'envoi des demandes utilisés par la clientèle (par le portail sécurisé Biblio ou par courriel).
- 100 % des dossiers ont été traités dans un délai de 90 jours (cible) ou moins. Ce pourcentage inclut les dossiers pour lesquels un retard était justifié, comme les dossiers incomplets.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2022-2023.

Sommaire des résultats des engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables	Pour 80 % des demandes	86 %	97 %
Traiter la demande relative à un CFI ou à une NSSF ⁽¹⁾ dans un délai de 90 jours ⁽²⁾ après la réception du dossier complet	Pour 100 % des demandes	97 %	100 %

(1) Les mesures fiscales pour les CFI incluent les transactions financières internationales, les activités de soutien administratif pour le compte d'une tierce partie et les activités financières découlant d'un contrat d'impartition. La mesure pour les NSSF comprend les mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers au Québec. Selon le cas, ces mesures donnent droit à un crédit d'impôt remboursable ou non remboursable.

(2) La cible prévue par la DSC est passée de 60 jours à 90 jours le 1^{er} avril 2021.

Programme d'aide financière à l'investissement

Par le Programme d'aide financière à l'investissement, le gouvernement aide les entreprises industrielles admissibles, et qui réalisent un ou des projets d'investissement admissibles, en réduisant les coûts d'électricité de leurs établissements visés.

Pour l'année 2022-2023, 28 demandes d'admissibilité ont été attestées dans le cadre du Programme d'aide financière à l'investissement, 32 demandes d'admissibilité ont été reçues et 178,9 millions de dollars ont été octroyés sous la forme de rabais.

Aucun délai n'est associé à l'engagement relatif à la transmission d'accusés de réception.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2022-2023.

Sommaire des résultats des engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Transmettre un accusé de réception dans un délai d'un jour ouvrable	Pour 100 % des demandes	100 %	100 %
Traiter la demande d'admissibilité d'un projet d'investissement au rabais d'électricité dans un délai maximal de 180 jours	Pour 75 % des demandes	96 %	93 %
Répondre à toute plainte reçue par téléphone ou par courriel dans un délai maximal de trois jours ouvrables	Pour 100 % des plaintes reçues	Aucune plainte	Aucune plainte

Programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise

Le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise vise à appuyer les organismes, les institutions et les réseaux de partenariat qui offrent des services aux communautés d'expression anglaise. Il permet l'octroi d'une aide financière pour le soutien à la mission globale ou pour des projets concrets d'envergure locale, régionale ou nationale.

Pour la période 2022-2023, 19 demandes ont été reçues, avec un délai moyen de traitement de 21 jours ouvrables. La cible de 85 % des demandes complètes traitées dans un délai de 60 jours a été dépassée, avec un résultat de 89 %.

Parmi les demandes reçues, deux ont été refusées.

Sommaire des résultats des engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables ⁽¹⁾ , à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier	85 %	100 %	89 %

(1) À l'exception des demandes qui requièrent l'intervention d'autres instances gouvernementales.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2021-2022	2022-2023	Écart
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	28	27	-1
Politiques aux particuliers et aux impacts climatiques ⁽¹⁾	56	36	-20
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	20	18	-2
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	48	45	-3
Politique budgétaire et à l'économique / politique budgétaire ⁽²⁾	37	57	20
Relations fédérales-provinciales et politiques financières	26	23	-3
Financement, gestion de la dette et opérations bancaires et financières	85	84	-1
Comptabilité gouvernementale	144	139	-5
Bureau de la sous-ministre, secrétariat, affaires juridiques, communications et services administratifs	146	154	8
Sous-total	590	583	-7
Fonds de financement	13	15	2
TOTAL	603	598	-5

(1) Deux directions de ce secteur ont été transférées dans le secteur de la politique budgétaire et de l'économique en 2022-2023.

(2) Les chiffres de 2022-2023 correspondent maintenant à deux sous-ministériats.

Source : SAGIR.

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

(en dollars)

Champs d'activité	2021	2022
Favoriser le perfectionnement des compétences	305 496	475 315
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	90 067	29 627
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	83 623	119 965
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	188 602	88 932
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	82 807	120 476

Évolution des dépenses en formation

(en jours, sauf indication contraire)

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale	1,37 %	1,50 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	2,48	2,13
Professionnel	2,71	2,43
Fonctionnaire	2,46	1,26
TOTAL ^{(1),(2)}	2,64	2,22
Somme allouée par personne ⁽³⁾	1 215 \$	1 431 \$

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.

(2) Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, les professionnels et les fonctionnaires.

(3) Somme allouée par personne pour la formation de l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, les professionnels et les fonctionnaires.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier
(en pourcentage)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départ volontaire	9,2	13,1	13,8

Source : SAGIR.

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire
(en nombre)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	14	18	19

Source : SAGIR.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise⁴ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023
(en nombre)

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023
21	11

⁴ Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le plan.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par programme

Dépenses par programme

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Programmes	Budget de dépenses 2022-2023 ⁽¹⁾	Dépenses prévues au 31 mars 2023 ⁽²⁾	Dépenses réelles 2021-2022 ⁽³⁾	Écart ⁽⁴⁾	Variation (%) ⁽⁵⁾
Programme 1 Direction et administration	37 618,0	37 291,4	35 699,3	1 592,1	4,5
Programme 2 Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	51 854,4	66 559,0	138 762,4	-72 203,4	-52,0
Programme 3 Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	71 063,2	35 795,4	32 537,9	3 257,5	10,0
Mesures du budget 2022-2023	18 900,0	—	—	—	—
Sous-total – Dépenses de programmes	179 435,6	139 645,8	206 999,6	-67 353,8	-32,5
Service de la dette	6 438 000,0	7 266 536,6	6 399 374,3	867 162,3	13,6
TOTAL	6 617 435,6	7 406 182,4	6 606 373,9	799 808,5	12,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces chiffres sont tirés du *Budget de dépenses 2022-2023 : crédits et dépenses des portefeuilles*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor.

(2) Il s'agit de dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

(3) Ces chiffres ont été produits pour les *Comptes publics 2021-2022* du ministère des Finances.

(4) Il s'agit de l'écart entre les dépenses prévues au 31 mars 2023 et les dépenses réelles 2021-2022.

(5) Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2021-2022.

Comparaison entre le budget de dépenses et les dépenses prévues au 31 mars 2023

Les dépenses prévues au 31 mars 2023 excluant le service de la dette sont inférieures de 39,8 millions de dollars au budget de dépenses initial.

Cet écart s'explique principalement par le fait que les dépenses en lien avec la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé, toutes deux inscrites dans le programme 3, sont comptabilisées dans d'autres ministères.

Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2023 et les dépenses réelles 2021-2022

Les dépenses prévues au 31 mars 2023 ventilées par programme sont en baisse de 67,4 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles 2021-2022.

Cette diminution est essentiellement attribuable à la réduction des dépenses du programme 2 en raison de décisions du gouvernement du Québec :

- la bonification ponctuelle du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 en 2021-2022;
- les mesures du budget 2022-2023 visant à renforcer l'appui aux organismes de recherche à compter de 2022-2023.

Fonds du Plan Nord

Le Fonds du Plan Nord (FPN) a pour objectif de favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord. Il est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord (SPN) et au financement de ses activités, qui concernent notamment le soutien financier d'infrastructures stratégiques (construction, réfection, entretien ou exploitation), de mesures favorisant le développement du territoire du Plan Nord, la recherche et développement, l'acquisition de connaissances ainsi que le financement de la protection de ce territoire, et de mesures sociales visant à répondre aux besoins des populations qui y habitent.

Le FPN est alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord, par une contribution d'Hydro-Québec et par d'autres revenus qui correspondent aux intérêts générés à partir des sommes dont il dispose.

Revenus et dépenses du Fonds du Plan Nord

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022-2023	2021-2022	Écart	Variation
Revenus				
Impôts sur le revenu et les biens	90,2	86,0	4,2	4,9 %
Contribution d'Hydro-Québec	15,0	15,0	—	—
Intérêts	4,9	0,2	4,6	2 300,0 %
TOTAL DES REVENUS	110,1	101,2	8,8	8,7 %
Dépenses				
Subventions octroyées à la Société du Plan Nord	98,5	69,3	29,2	42,1 %
Honoraires professionnels	0,1	0,1	0,0	0,0 %
TOTAL DES DÉPENSES	98,6	69,4	29,2	42,1 %
Surplus (déficit)	11,4	31,8	-20,4	-64,2 %

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Par rapport à l'année financière 2021-2022, les revenus du FPN ont augmenté de 8,8 millions de dollars en 2022-2023, en raison de la révision à la hausse de la dotation annuelle du FPN et de la hausse importante des intérêts générés à partir des sommes dont il dispose, laquelle s'explique essentiellement par la hausse des taux d'intérêt sur les placements.

Concernant les dépenses, celles-ci ont connu une hausse de 29,2 millions de dollars en 2022-2023 comparativement à l'exercice financier précédent. Cette hausse est attribuable à une augmentation des subventions à la SPN, laquelle a reporté certains projets de l'exercice précédent à 2022-2023, notamment en raison du contexte de la pandémie de COVID-19.

Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

Le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (FAFICS) a pour objet d'assurer le financement :

- du Programme d'aide financière à l'investissement, lequel permet aux entreprises réalisant un projet admissible d'obtenir une aide financière applicable sous la forme d'un paiement partiel de leurs factures d'électricité;
- de la compensation d'Hydro-Québec pour les diminutions de tarifs résultant des contrats spéciaux déterminés par le ministre des Finances et conclus après le 31 décembre 2016.

Les revenus du FAFICS sont constitués de l'affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

Revenus et dépenses du Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022-2023	2021-2022	Écart	Variation
Revenus				
Dividende d'Hydro-Québec	217,9	222,4	-4,5	-2,0 %
TOTAL DES REVENUS	217,9	222,4	-4,5	-2,0 %
Dépenses				
Subventions	217,9	222,4	-4,5	-2,0 %
TOTAL DES DÉPENSES	217,9	222,4	-4,5	-2,0 %
Surplus (déficit)	—	—	—	—

Par rapport à l'exercice financier 2021-2022, les revenus et les dépenses du FAFICS ont diminué de 4,5 millions de dollars. Cette baisse s'explique par une légère réduction de l'utilisation du Programme d'aide financière à l'investissement, auquel est affecté le fonds. En effet, étant donné l'évolution de la réalisation des investissements qui donnent droit à l'aide financière, le montant des subventions accordées a été inférieur à celui de l'année précédente.

Fonds de lutte contre les dépendances

Le Fonds de lutte contre les dépendances (FLCD) est institué au ministère des Finances par la Loi sur la Société des alcools du Québec.

Les revenus du FLCD proviennent principalement :

- des sommes versées à titre de dividendes par la Société québécoise du cannabis (SQDC);
- d'une partie des sommes versées à titre de dividendes par la Société des alcools du Québec (SAQ) et la Société des loteries du Québec (Loto-Québec);
- de la composante québécoise du droit d'accise applicable sur les produits du cannabis.

Ses dépenses sont affectées principalement :

- au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- à la prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Pour 2022-2023, la majorité des revenus du FLCD, excluant les revenus provenant de la SAQ et de Loto-Québec, ont été versés au FPRMC. Le ministre des Finances peut désigner un ministre à qui il permet de venir porter des sommes au débit du FLCD pour la réalisation d'activités de prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même que pour la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Revenus et dépenses du Fonds de lutte contre les dépendances

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022-2023	2021-2022	Écart	Variation
Revenus				
Taxes à la consommation – Composante québécoise du droit d'accise	76,8	82,2	-5,4	-6,6 %
Dividendes – Sociétés d'État	126,9	75,7	51,2	67,6 %
Intérêts	2,7	0,1	2,6	2 600,0 %
TOTAL – REVENUS	206,4	158,0	48,4	30,6 %
Dépenses				
Financement du FPRMC	88,7	82,3	6,3	7,7 %
Lutte contre le commerce illicite de cannabis, d'alcool et de tabac au sein des comités ACCES	39,1	23,6	15,5	65,7 %
Aide aux joueurs pathologiques et lutte contre le jeu pathologique	15,0	—	15,0	—
Services pour les personnes en situation d'itinérance	17,2	1,9	15,3	805,3 %
Services d'hébergement en dépendance	5,7	2,9	2,8	96,6 %
Financement des mesures de prévention de l'usage de substances psychoactives ainsi que de la lutte contre les méfaits	1,3	1,1	0,2	18,2 %
TOTAL – DÉPENSES	166,9	111,8	55,1	49,3 %
Surplus (déficit)	39,5	46,3	-6,7	-14,5 %

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Par rapport à l'exercice financier 2021-2022, les revenus ont augmenté de 48,4 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du dividende versé par la SQDC ainsi que par les sommes versées à titre de dividendes par la SAQ et Loto-Québec au FLCD.

Pour leur part, les dépenses ont augmenté de 55,1 millions de dollars en 2022-2023. Cette hausse découle de l'augmentation du versement effectué au FPRMC, du transfert au FLCD d'une partie du financement des comités Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES) alcool et tabac, qui étaient précédemment financés par la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État, et de l'élargissement du mandat du FLCD pour financer de nouveaux projets de lutte contre les dépendances à la suite de la désignation du ministre de la Santé et des Services sociaux.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

L'année 2022-2023 représente l'aboutissement de quatre ans de travaux relatifs à la Stratégie de transformation numérique ministérielle 2019-2023, laquelle était en adéquation avec le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère.

C'est aussi en 2022-2023 qu'ont été établies les assises du Plan de transformation numérique 2023-2027. Celui-ci permettra de planifier et de mettre en œuvre la suite de la transformation numérique du Ministère.

À cet égard, la gouvernance en ressources informationnelles au Ministère est appuyée par un comité ministériel (CMGRI), de niveau stratégique, ainsi que par un bureau de projets ministériel (BPM) et des bureaux de projets sectoriels (BPS), de niveau tactique. Pour le BPM et les BPS, le processus de demande de conception de solutions d'affaires, applicatives et technologiques assure l'opérationnalisation de toutes les demandes visant la réalisation d'initiatives numériques.

Un groupe de travail a donc été constitué par des ressources issues du CMGRI, du BPM et des BPS afin de guider la production du plan dans le respect des principes de gouvernance en ressources informationnelles du Ministère.

Ainsi, au terme de l'année 2022-2023, les travaux réalisés par ce groupe lui ont permis de proposer au CMGRI les principes directeurs, les ambitions, les bénéfices escomptés et une première ébauche de feuille de route d'initiatives numériques à inclure dans le Plan de transformation numérique 2023-2027.

Ces avancées ont été rendues possibles par ces autres travaux, réalisés en parallèle :

- l'avancée en maturité et la poursuite de la montée en compétences en matière de gouvernance et d'architecture d'entreprise (AE);
- la conception de solutions permettant la mouvance vers l'infonuagique;
- l'établissement du point d'ancrage de l'innovation et de la conception de solutions numériques;
- l'intégration des dimensions de l'AE dans la conception de solutions (avis intégré);
- la réalisation de la vision de la pratique de gestion et de valorisation des données au Ministère;
 - L'architecture cible en intelligence d'affaires permettant d'extraire, de transformer, d'enregistrer et d'analyser les données numériques a été réalisée.
 - Des initiatives ont été amorcées afin de définir la politique de gouvernance des données et le cadre de gestion de l'information.
 - Des travaux ont été réalisés afin de déployer des solutions informationnelles en infonuagique pour offrir des capacités additionnelles d'analyse des données.
- des travaux en sécurité de l'information et en cybersécurité, qui ont permis de préciser certains rôles et responsabilités et par conséquent de produire la politique et le cadre de gestion en sécurité de l'information.

Les BPS ont déposé 18 demandes de conception de solutions d'affaires, applicatives et technologiques au BPM.

Des dossiers d'opportunité et des dossiers d'affaires sont en cours d'élaboration afin de permettre au Ministère de se doter de solutions numériques innovantes porteuses de bénéfices futurs.

Les dossiers d'affaires réalisés portant sur les trois initiatives de modernisation de la prestation électronique de services du Ministère ont reçu une autorisation, permettant ainsi le début de l'exécution des projets.

Les travaux de migration des actifs informationnels vers l'infonuagique se sont poursuivis dans le cadre du projet de centralisation des centres de traitement informatiques. À cet effet, un nouvel échéancier, prévoyant la fin du projet le 31 mars 2025, a été élaboré.

Apport des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle

Au cours de l'année 2022-2023, les ressources informationnelles ont contribué pour 17 902,4 milliers de dollars à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle. Elles ont apporté un appui indispensable à la réalisation de la mission du Ministère en commençant l'exécution de nouvelles initiatives numériques, en assurant le bon fonctionnement des systèmes et en maintenant la sécurité des infrastructures technologiques.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

(en milliers de dollars)

Type d'intervention	Investissements	Dépenses
Projets ⁽¹⁾		
Gestion des mesures fiscales	750,8	32,3
Programme d'aide financière à l'investissement	5,3	52,3
Congé fiscal pour grands projets d'investissement et nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement	212,1	68,5
Programme de consolidation des centres de traitement informatique	—	1 581,6
Service commun d'authentification	—	53,3
Sous-total – Projets	968,2	1 788,0
Activités ⁽²⁾	163,7	14 982,5
TOTAL	1 131,9	16 770,5

(1) Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

(2) Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Projets

Nom du projet	Description	Bénéfices escomptés
Orientation : Relations adaptées à la réalité des citoyens		
Gestion des mesures fiscales	Le projet consiste à optimiser le processus de gestion des mesures fiscales relatif aux sociétés financières. Il vise le remplacement de la solution actuelle, qui n'est plus adaptée au volume, à l'envergure et à la complexité des données échangées. Le projet doit permettre la mise en place et le déploiement d'une prestation électronique de services.	Améliorer la sécurité (gestion des accès, protection des données, validation des modifications et journalisation des opérations et transactions). Obtenir un gain d'efficacité (accès rapide au système, accès direct des clients aux formulaires et validation des champs dès la saisie). Faciliter la gestion (processus de révision et d'approbation intégré, tableau de bord et rapports internes). Favoriser l'adaptabilité du système.
Programme d'aide financière à l'investissement	Les besoins d'affaires qui soutiennent cette initiative ont pour objectif d'améliorer la gestion de ce projet, en diminuant le délai de réalisation des processus et en augmentant son efficacité. Ce projet est partie intégrante de la mise en place d'une prestation électronique de services.	Améliorer le service offert aux sociétés. Simplifier le processus de demande d'admissibilité. Renforcer la sécurité.
Congé fiscal pour grands projets d'investissement	Dans le cadre de la révision du processus relatif au programme du congé fiscal pour grands projets d'investissement, il est souhaité d'améliorer l'expérience client en plus d'optimiser le processus de traitement et de suivi des dossiers. Ce projet est aussi un élément important du déploiement d'une prestation électronique de services.	Réduire le délai de traitement des demandes. Faciliter et simplifier les échanges et interactions avec les sociétés. Favoriser l'efficacité dans le suivi des dossiers. Unifier et simplifier la documentation. Bonifier l'expérience client. Permettre le suivi des accès et la traçabilité des actions grâce à un nouvel environnement informatique sécuritaire.
Service commun d'authentification (SCA)	Ce projet vise l'intégration, dans un portail unique, des outils d'authentification et de gestion des accès aux systèmes informatiques partagés avec les partenaires externes du Ministère.	Permettre une gestion efficace et sécuritaire des identités et des accès par : — le rehaussement de la sécurité et de la cybersécurité; — la diminution du nombre de technologies utilisées; — l'optimisation grâce à l'intégration, en un seul module, de l'ensemble des applications visées.
Orientation : Administration publique innovante, efficace et transparente		
Programme de consolidation des centres de traitement informatique	Ce projet, chapeauté par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), consiste à déplacer prioritairement le traitement et le stockage des organismes publics mentionnés dans le décret 596-2020 vers : — les offres de services de nuages externes qualifiées par le Courtier en infonuagique du MCN; — un nouveau service gouvernemental en traitement et en stockage (nuage gouvernemental) pour les organismes publics dont les charges ne peuvent être transférées dans le nuage externe; — les centres de traitement informatique gérés par le MCN.	Adopter les meilleures pratiques en matière de traitement et de stockage. Maximiser la pérennité des infrastructures. Atténuer la rareté de l'expertise spécialisée dans ce domaine et concentrer une masse critique d'expertise dans la gestion des centres de traitement informatique. Réaliser une économie à l'échelle gouvernementale.

Initiatives numériques en adéquation avec l'une des deux orientations gouvernementales de la Stratégie de transformation numérique 2019-2023

Nom de l'initiative numérique	Description	Bénéfices escomptés
Orientation : Relations adaptées à la réalité des citoyens		
Solution pour l'optimisation des processus des ressources humaines liés à la performance	Cette solution permettra d'obtenir une structure partagée pour les services communs de gestion des compétences et de description d'emploi ainsi que d'automatiser le processus de gestion du rendement. La mise en commun et le partage d'informations permettent de réduire la redondance et les coûts de consolidation, et ainsi d'améliorer les services rendus au personnel et aux partenaires. L'automatisation des flux de travail et l'association systématique des informations donnent aux gestionnaires et aux employés une vue d'ensemble leur permettant d'assurer l'autonomie et la valeur ajoutée de leurs activités. Elles permettent également à l'équipe des ressources humaines et aux partenaires d'optimiser leurs interventions d'accompagnement et de jouer pleinement leur rôle-conseil.	Augmenter la productivité et l'efficacité opérationnelle de chacun des acteurs impliqués dans la gestion des talents et la gestion des ressources humaines. Diminuer les efforts nécessaires à la rédaction et à la saisie de l'information. Éliminer le recours au papier. Améliorer le service offert à la clientèle. Améliorer l'expérience employé et la mobilisation du personnel. Améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'information synthétique, détaillée et historique à des fins de planification, d'organisation du travail et de gestion du rendement, à l'intention des gestionnaires.
Orientation : Administration publique innovante, efficiente et transparente		
Solution pour la gestion documentaire	La réalisation d'une solution numérique de gestion documentaire permettra notamment de mettre en œuvre la gouvernance, les architectures, les processus, le modèle opérationnel ainsi que les exigences relatives à la sécurité et à la protection des renseignements personnels afin de déployer des services numériques en gestion intégrée et électronique des documents (GID/GED) qui optimiseront la productivité et l'expérience employé ainsi que la performance organisationnelle. Cette solution permettra aussi de respecter l'ensemble des exigences de conformité légales et réglementaires relatives à la GID/GED.	Obtenir une classification intégrée de chacun des documents prenant en compte le classement des données numériques selon le modèle de classification de sécurité des données du MCN. Obtenir un référencement par un système dit référentiel (progiciel) permettant aux systèmes sources de classer les documents pertinents au moment opportun (application des règles de conservation, système de déclasserment, étiquettes, etc.). Obtenir un service permettant la localisation des documents. Obtenir une application des mesures de sécurité relatives aux documents contenant des données personnelles et sensibles.

4. AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3]/1 826,3
Personnel d'encadrement	157 452	134 ⁽¹⁾	157 586	86,3
Personnel professionnel	741 890	15 050	756 939	414,5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	150 157	3 051	153 207	83,9
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	—	—	—	—
TOTAL 2022-2023	1 049 498	18 234	1 067 732	584,6
TOTAL 2021-2022			1 093 276	598,6

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

(1) Il s'agit d'heures supplémentaires effectuées avant la promotion à un poste d'encadrement.

Source : SINBAD.

Le suivi et le contrôle de l'effectif s'effectuent en heures rémunérées. Pour l'année 2022-2023, la cible d'heures rémunérées était de 1 079 825 pour le Ministère et de 29 500 pour le Fonds de financement. Le total de la cible d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) pour les deux entités était de 607,5 ETC. Pour l'année 2022-2023, le Ministère a utilisé un total de 584,6 ETC.

Le Ministère a suivi les cibles d'utilisation de ses effectifs tout au long de l'année. Les possibilités d'embauche ont été octroyées selon le respect des cibles.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique peut notamment être une personne morale de droit privé ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	175 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	33	31 068 296 \$
TOTAL	35	31 243 296 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2015-2020 (prolongation jusqu'au 31 mars 2023)

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Objectif ministériel 1 : Améliorer les pratiques visant à réduire l'impact environnemental du Ministère				
1.1 Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation du papier et le transport de documents	Révision d'activités administratives dans le but de réduire l'impression et la transmission de documents	D'ici 2023, au moins 5 procédures ayant été revues	4 processus de travail révisés entre 2015 et 2023	Cible non atteinte
1.2 Réalisation d'événements écoresponsables	Nombre de huis clos budgétaires écoresponsables	100 % des huis clos budgétaires qui sont écoresponsables	Huis clos budgétaires 2022-2023 écoresponsables	Cible atteinte
1.3 Intégrer des considérations écoresponsables aux lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle	Ajout d'une clause sur le développement durable aux lignes internes	Utilisation de la clause dans tous les contrats, le cas échéant	Utilisation de la clause dans tous les contrats, lorsqu'elle est applicable	Cible atteinte
Objectif ministériel 2 : Faire de l'information et de la sensibilisation auprès des employés du Ministère au sujet du concept de développement durable et de sa prise en compte dans le cadre de leur travail				
2. Mettre en œuvre des activités contribuant à l'information et à la sensibilisation du personnel à l'égard de la démarche de développement durable	Nombre d'activités de sensibilisation au développement durable offertes aux employés	2 activités de sensibilisation au développement durable offertes aux employés	2 activités de sensibilisation au développement durable offertes aux employés en 2022-2023	Cible atteinte
Objectif ministériel 3 : Mettre l'accent sur les pratiques de consultation dans l'élaboration de politiques et de stratégies				
3. Poursuivre les consultations lors de l'élaboration de politiques et de stratégies	Nombre de groupes ou d'associations rejoints ou participant aux consultations prébudgétaires	Au moins 60 groupes rencontrés	152 groupes rencontrés	Cible atteinte
Objectif ministériel 4 : Promouvoir la culture en tant que catalyseur de développement économique				
4. Mettre en valeur la culture dans les stratégies de développement économique	Nombre de groupes ou d'associations représentant la culture participant aux consultations prébudgétaires	Rencontrer au moins 5 % de groupes ou d'associations représentant la culture	8,6 % de groupes ou d'associations représentant la culture rencontrés en 2022-2023	Cible atteinte
Nouvelle directive				
5. Effectuer des acquisitions responsables	Nombre d'acquisitions responsables	Nombre d'acquisitions responsables	0	Sans objet
	Montant des acquisitions responsables	Montant des acquisitions responsables	0 \$	Sans objet
6. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions gouvernementales ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Proportion des interventions gouvernementales ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	0 %	Sans objet

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le décret numéro 708-2022 du 27 avril 2022 a eu pour effet de reporter l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ainsi, le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires a été prolongé pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.

Actions générales

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir financièrement la réalisation du projet Cartographie des institutions afin de mesurer les connaissances et les services des organismes québécois d'expression anglaise ainsi que leurs relations avec la société francophone	Réalisée en 2021
Soutenir financièrement le développement d'initiatives dans l'ensemble du Québec pour susciter le sentiment d'appartenance des Québécoises et Québécois d'expression anglaise, dont les jeunes, les aînés ainsi que les personnes issues des minorités visibles et ethniques (MVE)	Réalisée en 2021-2022

Actions relatives aux priorités régionales

Abitibi-Témiscamingue

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir financièrement l'élaboration d'un plan de développement et sa mise en œuvre, en collaboration avec les partenaires locaux francophones, afin de valoriser la contribution de la communauté d'expression anglaise dans la revitalisation culturelle et patrimoniale du quartier historique du vieux Noranda	Réalisée en 2020

Côte-Nord

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir financièrement l'instauration d'un incubateur-accélérateur de petites et moyennes entreprises de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ce qui contribuera à mener à terme l'implantation d'une industrie écologique de bioproduits	Réalisée en 2021
Soutenir financièrement, par une entente sectorielle, le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ce qui contribuera à déterminer leurs besoins prioritaires quant à la gestion, à l'aménagement du territoire et au développement local	Réalisée en 2020

Estrie

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir financièrement le renforcement des compétences en français des personnes d'expression anglaise en milieu de travail	Réalisée en 2019

Gaspésie

Action/Réponse	État de la réalisation
Mettre en place un comité à la Conférence administrative régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour évaluer et déployer les actions qui pourraient être menées en partenariat avec le milieu, en vue de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans la vie sociale, culturelle et économique du territoire (en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation)	Réalisée en 2022-2023
Promouvoir une signature pour l'identité touristique régionale « The Gaspesian Way », qui viendrait accroître la participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans le secteur touristique et diversifier le marché en attirant plus de visiteuses et visiteurs anglophones sur le territoire	Réalisée en 2020

Laval

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir financièrement la mise en place d'un nouveau point de service dans la ville de Laval, qui offrira des services en employabilité pour l'intégration des jeunes d'expression anglaise afin de réduire l'écart de chômage entre ces derniers et l'ensemble de la jeunesse québécoise	En suspens

Montréal

Action/Réponse	État de la réalisation
Soutenir financièrement des initiatives qui visent à résoudre les problèmes liés au chômage chronique, à l'émigration des jeunes diplômées et diplômés ainsi qu'à l'acquisition des compétences afin de réduire l'isolement et la marginalisation de la communauté noire anglophone par rapport à la société québécoise	Réalisée en 2020

Outaouais

Action/Réponse	État de la réalisation
Mettre en place un comité à la Conférence administrative régionale de l'Outaouais pour évaluer et déployer les actions qui pourraient être menées en partenariat avec le milieu, afin de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans la vie sociale, culturelle et économique de la région (en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation)	En suspens

État d'avancement général

- 11 actions au total sont sous la responsabilité du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA).
- Une action a été réalisée en 2022-2023.
- Neuf actions ont été réalisées depuis le début de la mise en œuvre du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires, soit 82 % des actions. Des actions réalisées, huit consistaient à soutenir financièrement des organismes. Le montant total d'aide financière prévu est de 2 875 000 \$.
- En 2022-2023, 307 000 \$ ont été versés aux organismes bénéficiaires.
- Deux actions dans les régions de Laval et de l'Outaouais sont toujours en suspens en 2022-2023.
 - À Laval, il s'agit de l'action visant à soutenir financièrement la mise en place d'un point de service en employabilité pour les jeunes d'expression anglaise de Laval. Des démarches sont en cours avec l'organisme YES Montréal afin de trouver un partenaire sur le terrain pouvant prendre en charge l'opérationnalisation de cette initiative.
 - En Outaouais, l'action en suspens est celle consistant à mettre en place un comité régional favorisant la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise. Le partenaire initialement choisi par le SRQEA n'a pas eu la capacité de matérialiser cette initiative. Le SRQEA a donc entamé des démarches auprès de la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui préside la Conférence administrative régionale (CAR) de l'Outaouais, afin d'envisager la possibilité de créer un sous-comité de la CAR.

Répartition des actions

(en nombre)

Régions	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Nouvelles actions	Actions modifiées
Ensemble du Québec	—	—	—	—	2	—	—	—
Abitibi-Témiscamingue	—	—	—	—	1	—	—	—
Côte-Nord	—	—	—	—	2	—	—	—
Estrie	—	—	—	—	1	—	—	—
Gaspésie	—	—	—	—	2	—	—	—
Laval	—	—	—	1	—	—	—	—
Montréal	—	—	—	—	1	—	—	—
Outaouais	—	—	—	1	—	—	—	—
TOTAL	—	—	—	2	9	—	—	—

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a pour objet de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard d'un organisme public et d'établir un régime général de protection contre les représailles.

Pour répondre aux exigences de la loi, le Ministère a instauré une procédure de divulgation et a élaboré un formulaire Web sécurisé.

La procédure a été établie afin que les employés puissent faire, s'ils le souhaitent, une divulgation de manière anonyme et que les informations transmises soient traitées confidentiellement.

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'année financière 2022-2023.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier	
577	

Source : SAGIR.

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
47	16	38	26

Source : SAGIP.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des MVE	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi
Régulier	47	16	1	—	1	18	14,2 %
Occasionnel	16	8	—	—	1	8	50,0 %
Étudiant	38	8	—	—	—	8	21,1 %
Stagiaire	26	7	—	—	—	7	26,9 %

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi (en pourcentage)

Statut d'emploi	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier	27,3	40,0	14,2
Occasionnel	37,9	38,2	50,0
Étudiant	22,9	28,8	21,1
Stagiaire	24,1	20,7	26,9

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023
Anglophones	3	0,5 %	3	0,5 %	3	0,5 %
Autochtones	3	0,5 %	2	0,3 %	1	0,2 %
Personnes handicapées	2	0,3 %	2	0,3 %	3	0,5 %

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

Évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023
Montréal et Laval	4	66,7 %	3	37,5 %	7	58,3 %
Capitale-Nationale	67	11,5 %	77	13,2 %	89	15,5 %

Note : Pour 2021, les données fournies datent du 17 mars.

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

Présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

Groupe cible	Nombre	Taux de présence
Minorités visibles et ethniques	7	8,9 %

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique, SAGIP et SAGIR.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	47	16	38	26	127
Nombre de femmes embauchées	23	10	16	7	56
Taux d'embauche des femmes	48,9 %	62,5 %	42,1 %	26,9 %	44,1 %

Source : SAGIP.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement ⁽¹⁾	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	90	408	62	17	—	577
Nombre total de femmes	33	202	46	17	—	298
Taux de représentativité des femmes	36,7 %	49,5 %	74,2 %	100 %	—	51,6 %

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.

Source : SAGIR.

Autres mesures ou actions favorisant l’embauche, l’intégration et le maintien en emploi pour l’un des groupes cibles

Programme de développement de l’employabilité à l’intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

Automne 2020 (cohorte 2021)	Automne 2021 (cohorte 2022)	Automne 2022 (cohorte 2023)
Aucun	1 (soumis en décembre 2021)	Aucun

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Aucun	Aucun	1

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Élaborer le plan d’action à l’égard des personnes handicapées	L’ensemble des employés	598
Diffuser une manchette informant le personnel de la publication du plan d’action à l’égard des personnes handicapées	L’ensemble des employés	598
Diffuser une manchette de sensibilisation : <i>Je suis une personne handicapée</i>	L’ensemble des employés	598
Diffuser une manchette à propos de la Journée internationale des personnes handicapées	L’ensemble des employés	598
Diffuser une manchette à propos de la Semaine québécoise des personnes handicapées	L’ensemble des employés	598
Diffuser un communiqué pour promouvoir le programme DuoEmploi (jumelage avec les personnes handicapées pour un stage d’une journée)	L’ensemble des employés	598
Diffuser une manchette concernant la formation <i>Découvrir la diversité et l’inclusion</i> offerte par le Secrétariat du Conseil du trésor	L’ensemble des employés	598

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements sous la responsabilité du Ministère ont une incidence sur les entreprises québécoises, en particulier dans le secteur financier et celui du courtage immobilier. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire, lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire, le Ministère met en application les fondements de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, les principes de celle-ci et les clauses qui y sont prescrites.

— À cet égard, 20 règlements concernant ces deux secteurs ont été édictés en 2022-2023.

Réalisations et résultats

En 2022-2023, six analyses d'impact réglementaire ont été réalisées à l'occasion de l'édiction de règlements concernant les secteurs financier et du courtage immobilier ainsi que dans le contexte du projet de loi n° 7, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives.

De manière générale, les modifications réglementaires apportées auront peu ou pas d'impacts sur les entreprises, car elles visent principalement à harmoniser la réglementation à la législation en vigueur. Par ailleurs, la modification du Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité prévoit les situations pour lesquelles l'interdiction de double représentation ne s'applique pas. Cette modification représente un allègement réglementaire pour les courtiers immobiliers.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	86
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	66	11	—
21 à 30 jours	7	1	—
31 jours et plus (le cas échéant)	—	—	—
TOTAL	73	12	—

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi ⁽¹⁾ invoquées
Acceptée (entièrement)	8	4	—	9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 30.1, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 48, 49, 53, 54, 57.1 et 59 Articles de la Loi sur l'administration fiscale : 31.1.1 et 71
Partiellement acceptée	29	1	—	
Refusée (entièrement)	5	5	—	
Autres ⁽²⁾	31	2	—	

(1) Il s'agit de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

(2) Comprend les demandes d'accès qui sont dirigées vers d'autres ministères ou organismes, celles pour lesquelles les articles de la Loi sur l'administration fiscale sont invoqués ainsi que les demandes de renseignements personnels, de documents ou d'autres renseignements fondées sur certaines lois fiscales mentionnées qui sont inopposables au gouvernement du Québec.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	—
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

Diffusion de l'information

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le ministère des Finances diffuse sur son site Web les documents et les renseignements administratifs qui le concernent.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Le Comité ministériel sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (CMAIPRP) a tenu deux rencontres. Cela lui a notamment donné l'occasion d'adopter sa charte, de prendre connaissance de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels et d'être informé des actions à entreprendre en vue de répondre aux nouvelles exigences entrées en vigueur en septembre 2022 ou qui entreront en vigueur en septembre 2023 et 2024.

Dans la dernière année, le CMAIPRP a créé l'Espace PVP⁵, une équipe multidisciplinaire qui a notamment pour mandat de soutenir le Ministère dans l'atteinte de ses objectifs de protection des renseignements personnels. Une section « Espace PVP » a aussi été créée dans l'intranet pour regrouper l'information et les outils permettant à l'ensemble du personnel de se familiariser avec les nouvelles responsabilités du Ministère concernant la protection des renseignements personnels et confidentiels.

Une activité de sensibilisation sur les incidents de confidentialité a été présentée à des personnes ciblées.

Enfin, trois manchettes ayant trait à la protection des renseignements personnels ont été diffusées dans l'intranet.

Formations portant sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

La conseillère en accès à l'information a suivi des formations, parmi lesquelles :

- des formations dans le cadre du Microprogramme en gestion stratégique de la protection des renseignements personnels (Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée [AAPI]);
- la formation *Par l'expérimentation et par le partage d'expériences, approfondissement des notions liées à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée* (AAPI);
- la conférence *Éthique et PRP* (Secrétariat du Conseil du trésor et Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité);
- la formation *Loi 25 – Les dispositions légales et les mesures administratives en protection des renseignements personnels – Bilan 2022 et perspectives et enjeux 2023* (AAPI).

⁵ L'acronyme PVP signifie « protection de la vie privée ».

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : une.	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles : Une actualité intranet portant sur la nouvelle politique linguistique incitait les lecteurs à communiquer avec le réviseur linguistique (mandataire) pour toute question sur le sujet. La plupart des capsules linguistiques publiées à l'intention du personnel mentionnent aussi cette possibilité de contacter le réviseur en cas d'interrogation sur la langue française. Aucune mesure n'a été prise durant l'année pour faire connaître les membres du comité permanent.	En partie

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : janvier 2017.	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : mai 2022.	Oui

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles : La mise à jour de la politique linguistique a fait l'objet d'une actualité dans l'intranet. De plus, depuis la mise à jour de l'intranet du Ministère, cette politique est maintenant plus facile à trouver : il est possible d'y accéder de quatre manières distinctes. Enfin, l'outil intranet <i>La référence linguistique</i> , qui demeure en tout temps à la disposition du personnel, vise à promouvoir l'application de la politique et l'utilisation d'un français de qualité.	Oui

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Actions ayant une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes réalisées au cours de l'année 2022-2023

Le 3 juin 2022, la Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives (LRGSE) a été sanctionnée. Cette loi, ayant notamment pour effet de moderniser la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE), comprend entre autres des mesures visant à améliorer la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration (CA) des sociétés d'État⁶.

Ces mesures ont introduit une obligation de parité pour chacune des sociétés d'État visées : le nombre de femmes au sein de leur CA doit désormais correspondre au moins à 40 % des membres⁷. En outre, les rapports annuels de gestion des sociétés d'État doivent désormais contenir un état de situation quant au respect de cette exigence et, dans l'éventualité où elles n'y satisfont pas, les raisons expliquant cette situation⁸.

En règle générale, les sociétés d'État visées ont jusqu'au 3 juin 2024 pour se conformer à cette exigence.

Mesure ou action	Égalité entre femmes et hommes	Nombre de sociétés d'État visées
Sanction de la Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives	Zone paritaire à atteindre pour chaque CA des sociétés d'État visées	47 ⁽¹⁾

(1) Il s'agit de l'ensemble des sociétés d'État énumérées à l'annexe I de la LGSE en plus de celles pour lesquelles la LRGSE a introduit l'obligation relative à la parité dans leurs lois constitutives respectives, soit la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Commission de la construction du Québec et Hydro-Québec.

De plus, les activités suivantes ont été menées en cours d'année :

Activité	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Diffuser une manchette pour promouvoir la Journée internationale des femmes	L'ensemble des employés	598
Diffuser une manchette pour promouvoir la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	L'ensemble des employés	598
Diffuser une manchette de sensibilisation au cycle de la violence conjugale : <i>La lune de miel est terminée</i>	L'ensemble des employés	598
Faire connaître les ressources en violence conjugale dans l'intranet	L'ensemble des employés	598
Faire connaître l'offre de formation sur la violence conjugale	Gestionnaires	90

⁶ Les articles 3.5, 3.6 et 3.7 de la LGSE comportent respectivement les obligations suivantes : les conseils d'administration des sociétés d'État visées doivent être composés d'une proportion d'au moins 40 % de femmes, et doivent comprendre au moins un membre de 35 ans ou moins au moment de sa nomination ainsi qu'un membre représentatif de la diversité de la société québécoise.

⁷ Auparavant, seul l'objectif commun de parité pour l'ensemble des sociétés d'État était prévu par la LGSE (article 43, paragraphe 2° de la LGSE de 2006) et par la Politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État, qui découle de cette loi.

⁸ Article 38, alinéa 1, paragraphe 5° de la LGSE.

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, grâce à de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité, et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Conformément à cette politique, les ministères et organismes sont tenus d'effectuer une reddition de comptes annuelle sur la tarification des biens et services.

Huis clos budgétaire

En conformité avec sa mission, le ministère des Finances présente, lors du discours sur le budget, des politiques du gouvernement dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Le jour du dépôt du budget à l'Assemblée nationale, le Ministère doit tenir une séance à huis clos afin de faire connaître aux représentants des médias et des groupes socioéconomiques les choix budgétaires du gouvernement.

Comme le discours sur le budget est un bien public, la divulgation de son contenu n'est pas tarifiée, tout comme celle des documents remis aux participants à cette occasion.

Une exception doit toutefois être considérée : un repas est servi lors du huis clos budgétaire, puisque la majorité des participants se présentent sur les lieux en début de matinée et ne peuvent les quitter qu'après la levée de ce huis clos, en fin d'après-midi. Une contribution est perçue auprès des représentants des groupes socioéconomiques, des fiscalistes, des économistes et des représentants des médias pour couvrir une partie des frais de repas.

Revenus, coûts et niveau de financement

(en dollars, sauf indication contraire)

Service tarifé	Revenus probables ⁽¹⁾ en 2022-2023	Coût du service	Niveau de financement atteint
Service de repas lors du huis clos du 21 mars 2023 et frais afférents	28 242	40 840	69 %

(1) Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués pour les comptes publics 2022-2023 du gouvernement ne seront pas terminés.

Le niveau de la contribution demandée a été réévalué à l'hiver 2023 en vue du discours sur le budget 2023-2024. Par ailleurs, il est prévu que la tarification soit révisée selon l'évolution des coûts engagés. À la lumière des résultats, une augmentation du prix sera considérée lors du prochain exercice.

Mesures fiscales liées au secteur financier

Le Règlement sur le tarif des frais et la contribution annuelle exigibles en vertu de la Loi sur les centres financiers internationaux (RLRQ, chapitre C-8.3, r. 1) détermine les droits payables pour les demandes et la délivrance des documents officiels nécessaires aux sociétés souhaitant obtenir ou maintenir le statut de centre financier international.

Les sommes recueillies par le ministère des Finances sont déposées dans le Fonds du centre financier de Montréal, comme le précise l'article 39 de la Loi sur les centres financiers internationaux (RLRQ, chapitre C-8.3) (Loi sur les CFI).

Le Fonds du centre financier de Montréal a été constitué en vertu de l'article 37 de la Loi sur les CFI. Il a pour mission le financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ses revenus proviennent :

- des sommes perçues pour l'examen de certificats et d'attestations qui doivent être obtenus auprès du ministre des Finances pour qu'une entreprise ainsi que ses employés admissibles puissent bénéficier des incitatifs fiscaux associés aux centres financiers internationaux (art. 35 de la Loi sur les CFI);
- des contributions annuelles payables par les entreprises titulaires d'un certificat pour le financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme centre financier international (art. 36 de la Loi sur les CFI).

Les sommes disponibles dans le Fonds du centre financier de Montréal servent principalement à subventionner les activités de promotion et de démarchage conduites par Finance Montréal–La Grappe Financière du Québec, prévues à la convention financière conclue avec le ministère des Finances pour les exercices financiers 2020-2021 à 2022-2023.

Revenus, coûts et niveau de financement

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Service tarifé	Revenus en 2022-2023	Coûts en 2022-2023	Niveau de financement atteint
Frais et contribution annuelle exigibles à l'égard des crédits d'impôt pour les centres financiers internationaux	1 417,2	1 404,5	101 %

Le niveau de financement visé est de 60-70 %. Depuis 2021-2022, le niveau de financement atteint a graduellement augmenté pour s'établir à 101 % en 2022-2023. Cette situation exceptionnelle est due aux projets d'expansion d'entreprises qui ont conduit à une augmentation des demandes d'examen de certificat et d'attestation d'employés, alors que l'augmentation des coûts attribuable aux activités de promotion et de démarchage a été maintenue à 1 % par année au cours de cette même période.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière, les frais exigibles sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception de la contribution annuelle, qui n'est pas visée.

Au cours de l'exercice 2022-2023, il n'y a pas eu de nouveaux biens ou services tarifés. De plus, le Ministère n'avait aucun bien ou service non tarifé pouvant être assujéti à la Politique de financement des services publics.

